

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de la communication OFCOM Division Médias

2501 Biel/BiennePOST

CH SA

Référence : V/ECM/7763260/1/2 Événement administratif : Votre référence :

Biel/Bienne, le 3 février 2021

Consultation sur le transfert économique de Radio Canal 3 SA et TeleBielingue SA

Madame, Monsieur,

Radio Canal 3 SA est titulaire de la concession de diffusion pour le programme *Radio Canal 3* dans la zone de desserte 9, région de Bienne, conformément à l'annexe 1 de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV; RS 784.401). La structure de l'actionnariat de Radio Canal 3 SA a été modifiée en ce sens que Quod SA rachète à RadioBilingue SA, détenue à 100% par Multimedia Gassmann SA, sa participation de 99% dans Radio Canal 3 SA. En conséquence, Quod SA détient désormais 99% de Radio Canal 3 SA.

TeleBielingue SA est titulaire de la concession de diffusion pour le programme *TeleBielingue* dans la zone de desserte 6, région de Bienne, conformément à l'annexe 2 de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV; RS 784.401). La structure de l'actionnariat de TeleBielingue SA a changé, puisque Quod SA a repris la participation de 50% de Multimedia Gassmann SA dans TeleBielingue SA. En conséquence, Quod SA détient désormais 50% de TeleBielingue SA.

En vertu de l'art. 48 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), comme ces changements de propriété représentent plus de 20% du capital social, ils sont considérés comme des transferts économiques des concessions de Radio Canal 3 SA et de TeleBielingue SA. Ils doivent donc être annoncés au département et approuvés par celui-ci. Radio Canal 3 SA et TeleBielingue SA ont demandé au DE-TEC d'approuver le transfert des concessions.

Avant de prendre sa décision, le DETEC souhaite connaître l'avis du gouvernement cantonal bernois, de la ville de Bienne et des autres parties intéressées. Nous vous invitons donc à exprimer votre opinion sur ce transfert de concessions. Les documents concernés se trouvent sur le site de l'OFCOM à l'adresse suivante : www.bakom.admin.ch OFCOM > Bases légales > Consultations.

Office fédéral de la communication OFCOM
Patricia Hager
2501 Biel/Bienne
Siège: Zukunftstrasse / Rue de l'Avenir44, 2501 Biel/Bienne
Tél. +41 58 484 9796
patricia.hager@bakom.admin.ch

https://www.bakom.admin.ch



Référence : V/ECM/7763260/1/2

Nous vous prions de nous faire parvenir vos commentaires écrits d'ici au **2 mars 2021,** par courriel à <u>m@bakom.admin.ch</u> ou par courrier postal à l'OFCOM, division Médias, Rue de l'Avenir 44, 2501 Biel/Bienne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la communication

Susanne Marxer Vice-directrice

Destinataires

- Canton de Berne
- Ville de Bienne
- Association des communes JuraBernois.Bienne
- Radio Berne 1
- Radio Energy Bern
- Radio 32
- Groupe BNJ
- TeleBärn
- Télé M1
- Canal Alpha
- SRG SSR
- Association suisse des radios privées ASRP
- Radio Régionales Romandes (RRR)
- TeleSuisse
- UNIKOM
- Impressum
- Syndicom
- Syndicat suisse des mass médias SSM